



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 6 juin 2013 – Corseaux

65 communes membres, 41 présentes, 17 excusées, 7 absentes.

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Buchillon, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Commugny, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Eclépens, Etoy, Eysins, Féchy, Founex, Gimel, Givrins, Grens, Le Vaud, Lonay, Luins, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Penthaz, Rolle, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix, Vuflens-la-Ville, Vuflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Begnins, Borex, Bursinel, Coinsins, Coppet, Dully, Echandens, Genolier, Gilly, Gingins, La Rippe, Lavigny, Mies, Perroy, Prangins, Saint-George, Trélex.

Sont absentes, les communes de :

Bremblens, Chavannes-le-Veyron, La Sarraz, Mollens, Saint-Cergue, Signy, Tannay.

* * * * *

1. *Introduction ;*
2. *Adoption du PV de l'AG du 14 mars 2013 à Rolle ;*
3. *Relations financières Etat-communes :*
 - *avancement des négociations*
 - *présentation des propositions financières de l'AdCV*
 - *présentation des propositions financières de l'Etat*
 - *prise de position de l'Assemblée générale ;*
4. *Bâtiments scolaires ;*
5. *Informations du Comité de l'AdCV ;*
6. *Divers et propositions de l'Assemblée.*

1. Introduction

M. Jean-Yves Thévoz, Président, ouvre la séance à 19h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des communes, aux députés et à la presse.

Avec 41 communes présentes, le quorum est atteint.

2. Adoption du PV de l'AG du 14 mars 2013 à Rolle

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

3. Relations financières Etat-communes

A l'issue de la présentation (voir document), le Président ouvre la discussion quant à la poursuite du mandat au Comité.

A la question de savoir quelle est la position de l'UCV, M. Georges Cherix (Syndic de Villars-Ste-Croix), membre du Conseil des 50 de l'UCV, indique que ledit Conseil a réclamé que l'AVASAD soit sorti de la proposition de CHF 50 mios. Ainsi cela représenterait une solution avoisinant les CHF 75 mios.

M. Jean-Yves Thévoz précise que l'AdCV s'est arrêtée à la proposition commune AdCV/UCV de CHF 122 mios présentée le 30.04.13 et qu'elle n'est plus entrée en matière sur les propositions suivantes. Les négociations ont concerné 4 thèmes, dont le plus important est la facture sociale. Depuis, le Conseil d'Etat a rajouté la motion Grandjean qui vise à enlever du montant à charge de l'AVASAD les frais résiduels qui seraient de santé public. Si cette motion, approuvée par les députés, est acceptée par le Conseil d'Etat, l'AVASAD pourrait diminuer de CHF 20 mios par année, mais cela ne doit pas être compris dans les calculs.

M. Serge Beck (Syndic de Le Vaud) relève que les deux associations s'étaient mises d'accord sur une proposition à CHF 122 mios (sur laquelle le Conseil d'Etat n'est même pas entré en matière, précise M. Jean-Yves Thévoz). Ces dix dernières années, le Conseil d'Etat, avec la complicité des communes, a augmenté sa fiscalité de 30 points (20%), sans en assumer un seul devant les citoyens. Si le gouvernement espère faire l'aumône aux communes et garder les charges dynamiques, il n'y aura pas d'issue possible. Petit à petit, ce sera la fin des communes avec la perte de proximité des citoyens. Pour M. Serge Beck, il est inadmissible d'aller en deçà de CHF 122 mios. Il rappelle aussi que les conséquences financières de la loi sur l'enseignement obligatoire s'approchent des CHF 2 milliards et que les coûts des bâtiments scolaires avoisinent les CHF 400-500 mios et, tout ceci, sans que personne n'en parle. M. Serge Beck invite le Comité à tenir la fermeté, avec, éventuellement, une progression sur 5 ans. Peut-être faudra-t-il aller à la confrontation et sortir des négociations. Si 15, 20 communes commencent à refuser de payer les factures du gouvernement, cela obligera celui-ci à réfléchir.

Le Président signale encore que la proportion des entrées fiscales est de 1/3 2/3, soit 74 cts pour les communes et 159 cts pour l'Etat.

M. Michel Buttin (Syndic de Mex) indique que son village ne peut pas agrandir sa surface de 20% ce qui limite sa progression démographique. Par contre, la facture sociale augmente par rapport à l'accroissement du canton, sans progression des revenus de la commune. Il y a donc là une inégalité de traitement qui pourrait également être un sujet de réflexion dans les négociations.

M. Guiseppe Mirante (Syndic de Buchillon) fait part de son étonnement quant à la volonté du Conseil d'Etat de mélanger les dossiers. La péréquation ne crée pas la richesse et la répartition 1/3 2/3 fait sens. Il invite donc l'assemblée à soutenir et la résolution de M. Serge Beck et le Comité.

M. Jean-Charles Cerottini, vice-président, tient à rappeler ce qui suit :

- a) toutes les communes paient la facture sociale avec les acomptes 2013 dont la moyenne est de 20 points d'impôts ;
- b) l'augmentation de la facture sociale est plus rapide que le point d'impôts, à savoir qu'il sera probablement de l'ordre de 24 en 2018 et qu'il y aura CHF 200 mios de plus à payer. Dans cette même période, les communes, elles, n'auront pas d'augmentation. Le Conseil d'Etat, aujourd'hui, ne veut pas modifier cette répartition 50/50 et celui-ci n'écoute plus beaucoup l'AdCV.

M. Serge Beck précise que sa position est bien de revenir à une répartition de 1/3 2/3, avec une baisse ultime à CHF 122 mios. Il constate que chaque fois que les associations faitières arrivent à un point d'accord, c'est toujours la même qui lâche, et ce en faveur des villes. De s'en contenter, cela mènera les communes à la catastrophe. Ce qui est important ce sont les structures et non les montants.

Au moment des premières négociations, rappelle Mme Joséphine Byrne Garelli (membre du Comité), on savait le canton très endetté. On est passé de CHF 150 mios paritaires à CHF 650 mios. Le Canton a donc maintenant des moyens suffisants.

De l'avis de M. Pierre Stampfli (Syndic de Chavannes-de-Bogis), l'AdCV ne doit pas quitter la table des négociations. La politique de la chaise vide n'est pas de la politique et il faut continuer d'être présents. Il faut rester ferme sur la proposition formulée par M. Serge Beck et soutenue par M. Giuseppe Mirante.

L'AdCV doit rester à la table des négociations et répéter la position de ses membres confirme M. Michel Roulet (Syndic d'Etoy). Le Conseil d'Etat cherche à diviser, il ne faut donc surtout pas se couper des négociations.

Pour M. François Debluë (Syndic de Founex et député), il est nécessaire de faire du lobbying auprès du Grand Conseil et d'établir un plan de bataille. Au moment de cette répartition en 2002, les communes devaient obtenir des autonomies en matière de territoire, ce qui, aujourd'hui, n'est pas le cas.

Pour Mme Raymonde Schoch (vice-présidente), on se trouve dans un dilemme. En quittant la table des négociations, on ne saura ce qui s'y discute. L'UCV va continuer les négociations dont le résultat obtenu sera mieux que rien mais très loin de ce que nos membres demandent. L'UCV ne signera pas d'accord sans en référer à ses membres. Cette proposition finale devra également être connue par les communes de l'AdCV. Pour terminer, elle tient à rappeler, en réponse à la remarque de M. François Dubluë militant pour une seule association, que le Comité de l'AdCV ne rejoindra pas les rangs de l'UCV !

A titre d'exemple, M. Jean-Yves Thévoz indique que pour Daillens, petite commune, 1 point d'impôt correspond à seulement CHF 38'000.-.

De l'avis de M. Guiseppe Mirante on va s'orienter sur des bouts de chandelles. En sortant des négociations, cela montrerait le sérieux de l'AdCV et qu'il ne faut pas se fier de nos communes.

A la suggestion de M. Georges Cherix que d'essayer de réunir les deux faitières afin de fédérer les 300 communes, M. Serge Beck constate qu'on en est loin. En effet, le Conseil des 50 n'est pas pleinement favorable à ce qui leur est proposé et l'UCV continue quand même les discussions.

Au vote à main levée, la résolution proposée par M. Serge Beck, soit un passage de 50 à 33% progressivement sur 5 ans est soutenue à l'unanimité et affinée comme suit :

Nouvelle résolution de l'AdCV

- **FS** : répartition progressive de 50% à 33% en 2018 ?
- **Maintien du mode de répartition de l'AVASAD**
- **Maintien strict de la péréquation jusqu'en 2018, possible étude d'ajustement à partir du 2^{ème} semestre 2014 sur la base de 2011-2013**
- **Non entrée en matière sur les motions déposées par le GC. Ne pas intervenir à la place des députés**
- **Demande de mesures visant à limiter l'augmentation des coûts de la police jusqu'en 2018**
- **S'opposer à toute nouvelle bascule de point d'impôt, liée aux négociations en cours**

Ad Conseil 06/06/2013 16

Pour M. Jean-Charles Cerottini, les négociations continuent et il est important de pouvoir y faire état de ce qui se dit ce soir.

A la majorité, l'assemblée est favorable à la parution d'un communiqué de presse qui fera état de la résolution et des différents arguments très importants développés ce soir.

4. Bâtiments scolaires (M. Michel Darbre, Secrétaire général)

Dans la page ci-après, est mentionné ce que le groupe de travail a pu obtenir dans les négociations. A préciser que les surfaces indiquées comprennent les aménagements.

Aujourd'hui, le problème est que ces éléments ont été repris dans la plate-forme financière ce que l'AdCV a catégoriquement refusé, les communes étant responsables de ces choix. Les montants des investissements n'ont pas pu être calculés à ce jour. Nous partons sur des modules de 4 classes.

Pour la suite des travaux, soit ce volet va être repris dans le cadre de la plate-forme soit il réintègrera le département de Mme Anne-Catherine Lyon.

Bâtiments scolaires

Directives pour les nouveaux bâtiments

- Planification selon les communes et le PDCn
- Prise en compte du PER, Harnos et LEO
- 2.70m de hauteur sous plafond
- Surface des classes à 70 m² pour le primaire
- Surface des classes à 64 m² pour le secondaire
- Pas d'augmentation des surfaces pour les locaux hors classes / direction / économat / etc.
- Reprises des standards SIA, ECA etc.

AD Corseaux 06/06/2015

17

5.- 6. Informations générales du Comité – Divers et propositions de l'Assemblée

Rien de particulier.

7. Le mot du Syndic des lieux (M. Antoine Lambert)

Souhaite les vœux de bienvenue de la Municipalité de Corseaux qui fait partie de La Riviera Vaudoise comprenant 10 communes avec près de 80'000 habitants. C'est une région touristique reconnue pour ses magnifiques paysages ainsi que pour sa diversité culturelle.

Corseaux, avec ses 106 hectares dont 21 de vignes en terrasse, figure parmi les vingt plus petites communes du canton. Son paysage et sa tranquillité attirent une population à caractère résidentiel avec, par le passé, quelques personnalités connues comme Igor Markevitch, Graham Greene ou James Mason.

Le sobriquet des habitants de Corseaux est « Lè Corsacu », terme toujours utilisé pour les anciens du village, les autres étant devenus des Corsalins/Corsalines.

Ici, Le Corbusier a construit en 1923 la Villa « Le Lac » qui est un bijou d'ingéniosité avec une surface de 64 m² sur un seul niveau fendue d'une fenêtre de 11 mètres sur une façade de 16 mètres. Cette Villa est devenue musée en 2010 et est ouverte aux visites d'avril à octobre.

S'agissant des finances communales, Corseaux a reversé, au titre de péréquation directe et de facture sociale, 64%, respectivement 47% du revenu total des impôts pour les années 2011 et 2012, soit d'être les victimes d'un effet de bord induit par le modèle de péréquation actuel. Une issue positive des négociations est donc attendue avec impatience !

Sauver Lavaux

En sa qualité de Syndic de Corseaux et membre de la Commission intercommunale de Lavaux (CIL), M. Antoine Lambert souhaite donner la position des communes concernées par l'initiative « Sauver Lavaux 3 ».

Sur la question du contre-projet, les communes de Lavaux sont unanimement contre. En effet, le dispositif législatif en place depuis 35 ans (LLavaux) a fait ses preuves, plus encore avec la révision de la loi, entrée en vigueur il y a une année. Le dispositif de protection a été amélioré avec notamment la création d'une commission d'urbanisme. Aux obligations légales découlant de la LLavaux, s'ajoute l'engagement moral en obtenant l'inscription du site à l'UNESCO. Lavaux n'a donc aucunement besoin d'une nouvelle loi sous la forme d'un contre-projet à l'initiative de Franz Weber.

Les communes de Lavaux demandent que le gouvernement confirme sa position de toujours et qu'il rejette fermement une initiative qui, d'un avis unanime, est à la fois excessive et inapplicable. « Sauver Lavaux 3 » doit être combattue avec la plus grande fermeté. C'est l'initiative de trop. Les communes attendent de tous les membres du Conseil d'Etat qu'ils s'engagent personnellement durant la campagne pour obtenir un NON du peuple. Cette demande est aussi adressée à la présente assemblée pour permettre à Lavaux de vivre et se développer de manière harmonieuse et durable.

Pour le PV : Romaine Débieux

La séance est levée à 21h41

Calendrier

Assemblées générales 2013 :

- Jeudi 5 septembre 2013, **20h00**, Villars-Ste-Croix
- Jeudi 21 novembre 2013, 19h00, lieu à définir

Sortie détente :

- Vendredi 11 octobre 2013, Commugny